

Michel-Edouard Leclerc, vous vous êtes attaqués au monopole le plus symbolique, celui des carburants !

Il nous a fallu une décennie pour briser ce monopole. On conçoit mal aujourd'hui ce que fut cette aventure. Quand j'en parle dans les écoles, les jeunes n'arrivent pas à croire que les prix étaient fixés par l'Etat. Et surtout, personne n'imagine la somme de coups bas, de malversations, auxquels nous avons dû faire face : des chantages sur les permis de construire, une administration de l'industrie nous traitant comme des parias, des obstacles permanents pour nous empêcher de nous approvisionner via des entrepôts pourtant gérés par l'Etat. Et plus simplement, des ventes à perte organisées ponctuellement pour discréditer les offres que notre propre société coopérative pouvait fournir aux magasins.

Il a fallu des centaines de procès pour obtenir le droit de vendre du carburant, d'implanter des stations-service librement, et de se faire livrer sans être sous la tutelle des majors. Mais un jour, un juge en a eu assez. Il a saisi la Cour de Justice européenne. Nous avons donc été plaider au Luxembourg. L'affaire était intitulée : « Leclerc contre l'Etat français » ! Pour un régionaliste breton, c'était assez plaisant... Des représentants du gouvernement grec sont venus soutenir leurs collègues parisiens pour dire qu'il était important de limiter les rabais et interdire la publicité sur les prix au motif que tout ceci aurait incité à la consommation ! C'était impressionnant de voir comment la mauvaise foi pouvait devenir un argument de droit.